



Honoraires

(Exprimés en forfait, par tranches non cumulatives. Barème en vigueur à compter du 06 février 2020)

Les honoraires d'agence sont à la charge du mandant sauf stipulations contraires prévues au contrat)

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
0 à 100 000€	5 000 €
100 001 à 140 000€	8 000€
140 001 à 160 000€	10 000€
160 001 à 180 000€	12 000€
180 001 à 200 000€	13 000€
200 001 à 240 000€	15 000€
240 001 à 270 000€	17 000€
270 001 à 300 000€	19 000€
300 001 à 350 000€	21 000€
350 001€ à 450 000	6%
Au-delà de 450 001	5%

Taux de TVA en vigueur : 20 % SARL au capital de 1 000 € - 25 Allées Marines – 64100 BAYONNE

SIRET : 877 769 141 00012 RCS Bayonne

Numéro de carte professionnelle CPI 6401 2020 000 044 443 délivrée par CCI de BAYONNE Qualité de commerçant indépendant